

FORMULAIRE DE RECENSEMENT DES POLYGALES A FEUILLES DE MYRTE
A déposer en mairie avant le 31 octobre 2015

Déclarant

Nom :

Prénom :

Raison sociale (*si entreprise*) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Portable :

Fax :

Mail :

Terrain concerné

Commune :

Adresse :

Coordonnées GPS (*si possible*) :Altitude (*si possible*) :Jardin privé : OUI NON *Si non, précisez (jardin public, place, espace naturel...)* :

Nombre de plants de polygales à feuilles de myrte :

Date de plantation :

Fournisseur :

Envoi de photo : OUI NON Symptômes (cf. fiche jointe) : OUI NON

Si oui, nombre de plants concernés :

Apport d'eau :

Autres végétaux présents sur le site et développant les mêmes symptômes :

ESPECE	NOMBRE

Date :

Signature :

A l'attention de la mairie : merci de transmettre ce document et ses éventuelles pièces jointes à ddcspp-spav@haute-corse.gouv.fr

Cadre réservé à l'administration

Fiche transmise à :

Nécessité de déplacement : OUI NON Prise de rendez-vous : OUI NON Date :

Le Polygale à feuilles de myrte, selon le Conservatoire botanique de Corse :

Le Polygale à feuilles de myrte est un arbuste de 0,5 m à 2 m de hauteur de la famille de Polygalacées. Originaire d’Afrique du sud, le polygale à feuilles de myrte est une plante ornementale attrayante pour sa floraison d’un rose vif et durable et son feuillage persistant. Les feuilles alternes et persistantes, ovales peuvent atteindre 5 cm de long. La floraison est importante durant presque dix mois de l’année. Les fleurs rose vif sont produites en courtes grappes nombreuses disposées régulièrement sur les parties jeunes des branches. *Polygala myrtifolia* supporte difficilement la sécheresse et les températures en dessous de 5°C.

Polygale à feuilles de myrte



Polygale à feuilles de myrte présentant des symptômes



Conduite à tenir suite à l'envoi du formulaire de recensement

Dès l'envoi de votre formulaire, vous devez :

1- Désinsectiser les plants

L'insecticide actif sur insectes vecteurs de *Xylella* est à base de lambda cyhalothrine. Les conditions d'usage de l'insecticide sont écrites sur le flacon ou bidon du produit.

2- Attendre, le cas échéant, la réponse des services de l'Etat

Les agents de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) ou des DDCSPP vous indiqueront si les végétaux que vous déclarez doivent faire l'objet d'un prélèvement. Une prise de rendez-vous sera alors proposée.

3- Accompagner le recensement des végétaux environnants

Une équipe en charge de la lutte pourra vous rendre visite, afin d'effectuer un recensement des végétaux proches de votre plant de polygale.

A l'issue, et sur réception d'une notification administrative :

4- Arracher les plants

Vous devez arracher les plants de polygales si cette démarche est demandée par l'administration, et les détruire par le feu en période d'autorisation de faire du feu, ou en les stockant sous bâche totalement étanche jusqu'à dessiccation des feuilles et évacuation par le circuit de gestion des déchets verts.

Les matériels utilisés sont désinfectés. Deux moyens sont possibles : l'utilisation d'un produit désinfectant type alcool ménager ou par le passage des lames au feu.

Les propriétaires de polygales à feuilles de myrte qui ne feraient pas l'objet d'une notification administrative demandant leur destruction au **1^{er} janvier 2016**, peuvent, d'initiative, décider de les détruire **après déclaration en mairie**, et en suivant le même protocole.

*

Pour toute question, merci de vous adresser au numéro vert mis en place dans le cadre de la lutte contre la *Xylella fastidiosa* en Corse.

0800 873 699

N°

**FORMULAIRE DE DECLARATION DE DESTRUCTION D'INITIATIVE DES
POLYGALES A FEUILLES DE MYRTE**

**A déposer en mairie à partir du 1^{er} janvier 2016 en l'absence de notification
administrative reçue à cette date**

Déclarant

Nom :

Prénom :

Raison sociale (*si entreprise*) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Portable :

Fax :

Mail :

Je déclare détruire d'initiative les plants de Polygales à feuilles de myrte suivants :

Nombre :

Date de plantation :

Fournisseur :

Symptômes (cf. fiche jointe) : OUI NON

Si oui, nombre de plants concernés :

Le cas échéant, nombre de plants de Polygales à feuilles de myrte restants :

Date :

Signature :

**A l'attention de la mairie : merci de transmettre ce document et ses éventuelles
pièces jointes à ddcspp-spav@haute-corse.gouv.fr**

Cadre réservé à l'administration

Fiche transmise à :

Date :